



Commune de Bassins
Fédération des sites clunisiens adhésion 2004



**CONSEIL COMMUNAL
DE
BASSINS**

Le Conseil Communal de Bassins,

- Vu le préavis N°06/2021 relatif à l'obtention par la Municipalité d'une autorisation pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de titres de sociétés immobilières, ainsi que pour l'acquisition et l'aliénation de participations dans des sociétés commerciales pour la législature 2021-2026,
- Vu le rapport de la Commission des finances,
- Où les conclusions du rapport de la Commission précitée, attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à statuer sur l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, dans la limite de 30'000 CHF,
2. d'autoriser la Municipalité à statuer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales dans la limite de 30'000 CHF,
3. ces autorisations sont valables pour la législature 2021-2026, soit du 1er juillet 2021 au 30 juin 2026, avec prolongation pour mise en place de la nouvelle législature jusqu'au 31.12.2026,
4. de relever la Commission de son mandat.

Bassins, le 23 septembre 2021

Bernard Treboux
Président du conseil

B. Treboux



Karim Donnet
Secrétaire

Karim Donnet